

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 02 MARS 2015 A 20 H 15**

Présents à la séance : 29

L'An Deux Mil Quinze, le **02 MARS 2015 A 20 H 15**

Extrait affiché le :  
**03 Mars 2015**

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni  
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT  
Benoit, Maire.

**1<sup>ère</sup> séance 2015.**

**Présents** : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO  
Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie,  
M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme  
BOULANGER Annie, Mme LAVAL Christiane, M. PIERRON Joël,  
Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme FLICKER Gisèle,  
M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, Mme PANO-WENTZEL  
Marylène, M. ROMARY Fabrice, Mme ANDRE Sophie, M. GILET Dominique,  
Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. DEMENGE Abel,  
M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel,  
Mme DEMAIZIERE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier  
Conseillers Municipaux.

**Objet** : Autosurveillance  
des déversoirs d'orage.

**Secrétaire de séance** : M. DEMENGE Abel.

**N°7/2015**

Monsieur Philippe SALÉRIO, Maire-adjoint, fait savoir au Conseil  
Municipal qu'une autosurveillance des équipements d'assainissement est obligatoire dès que leur  
capacité excède 2000 EH.

Ainsi, 3 de nos déversoirs d'orage sont dans ce cas.

Le coût des équipements de surveillance pour ces 3 ouvrages est de  
14 855 € HT, y inclus la mise en place d'un pluviographe.

Le Conseil Municipal unanime,  
En ayant délibéré,  
Décide de réaliser ces travaux et sollicite pour ce faire une aide  
financière de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,